



**BOURSES D'EXCELLENCE À LA MAÎTRISE DE LA CHAIRE DE
RECHERCHE DU CANADA EN *HUMANITÉS MÉDICALES ET HISTOIRE DE
LA PENSÉE BIOLOGIQUE***

RÈGLEMENTS

OBJECTIF

Le projet de la Chaire de recherche en Humanités médicales et histoire de la pensée biologique étant d'explorer les enjeux soulevés par les transformations récentes de la médecine et des sciences de la vie, **l'objectif des bourses d'excellence à la maîtrise est de promouvoir les études de deuxième cycle en histoire et en philosophie des sciences biologiques et médicales. Pour l'année 2023, la priorité sera donnée aux personnes qui proposeront un projet de recherche en lien avec l'œuvre du philosophe Georges Canguilhem (1904-1995).**

ADMISSIBILITÉ

Le candidat s'engage à poursuivre son projet de maîtrise sous la direction du titulaire de la Chaire (assisté d'un codirecteur dans le cas d'une codirection).

- Toute personne qui satisfait aux conditions d'admission au programme de maîtrise de la Faculté de philosophie de l'Université Laval.
- Toute personne déjà inscrite à temps complet à la maîtrise en philosophie à l'Université Laval ou dans une autre université, n'ayant pas complété plus de deux trimestres d'inscription à temps complet au moment où la bourse prend effet.

DOSSIER DE CANDIDATURE

- a. Un curriculum vitae.
- b. Une lettre de présentation (1 page).
- c. Une description du projet de mémoire manifestant clairement son lien avec les objectifs de la Chaire. Le document ne doit pas dépasser 2 pages à double interligne (caractère Times 12 ou l'équivalent) et doit comporter un plan de travail.
- d. Les relevés de notes des études universitaires (relevés officiels quand ils ne proviennent pas de l'Université Laval).

ANNONCE DES RÉSULTATS

L'annonce des résultats a lieu normalement à la fin du mois de janvier. Une fois informée par le bureau de la Chaire, la personne choisie dispose de deux semaines pour faire part au responsable de son acceptation ou de son refus.

Les décisions rendues (octroi des bourses, renouvellements, montants accordés, etc.) sont finales et sans appel. Il n'existe pas de procédure de révision. En cas de litige, les présents règlements prévalent sur toute autre annonce relative aux bourses. Le Chaire se réserve le droit de modifier les règlements sans préavis.

VALEUR DE LA BOURSE ET MODALITÉS DES VERSEMENTS

Le montant annuel de la bourse est de \$ 5 000, réparti en deux versements. La bourse est renouvelable une fois.

Le cumul avec d'autres bourses substantielles (*e. g.* CRSH; FRQSC; bourse principale Charles De Koninck, etc.) est possible quand aucun autre règlement n'y fait obstacle.

PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Le dossier de demande comprenant **toutes** les pièces requises pour l'étude du dossier doit être reçu à **l'adresse courriel** indiquée ci-dessous au plus tard le **21 janvier 2023**.

Courriel : pierre-olivier.methot@fp.ulaval.ca

Site de la Chaire : <https://www.humanites-medicales.fp.ulaval.ca>

Pierre-Olivier Méthot

Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en Humanités médicales
et histoire de la pensée biologique

Professeur agrégé

Faculté de philosophie

Université Laval

T 418 656-2131, poste 405443

Pavillon Félix-Antoine-Savard
2325, rue des Bibliothèques
Québec (Québec) G1V 0A6